

# Sécurité et santé au travail à la faculté des sciences de base

<u>Panneaux de portes</u>







## Objectifs



 Prise de conscience des risques auxquels vous pouvez être exposés (panneaux de portes)

Respecter les règles de sécurité

Qui contacter?



Occupants

#### Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural Centre de recherches en physique des plasmas

SB-SST



Chaire, groupe, laboratoire:

N° local: CH H0 495

Nº local

Laboratoire des milieux poreux

Tél. interne Tél. en cas Nom d'urgence/sécurité 39898 Professeur: MULLER Marc 7079 333 2222 Délégué à la sécurité : ¡ BOSSON 39897 7024 444 2222 John

Affectation du local

Responsable aboratoire de : Analyse spectr<del>ale</del> du labo

Laser 2

#### RESPONSABLE DU LOCAL

Nom	Prénom	Tél. interne	Tél. en cas d'urgence/sécurité
MERMOUD	Paul	39895	078 333 1234
YU	Soujin	39894	076 123 1234
Rodriguez	Manuel	39893	021 444 1234

Classification des dangers

Danger

Danger(s) particula

Description

Conséquence

Obligations/ interdictions:



Laser Classe 2



pour classe 2



50 I de methanol



Mise à jour

Date de mise à jour: 2 mars 2005



### Dangers





Atmosphère explosive



Basses températures Local T<5°C



Bouteilles de gaz



Matières comburantes Si >1 Kg



Champ magnétique important Si > 4 Gauss



Dangers électriques > 380 V. et/ou câblage provisoire



Haute tension > 1000 V.



Matières explosives



inflammables V <sub>total</sub> >25 L. V. <sub>1 emballage</sub> >5 L.

**Matières** 



Matières toxiques Classe 1 et 2, cancérigène ou >50 Kg



Radiations ionisantes α,β,γ, Rx, neutrons



Radiations nonionisantes Haute fréquence 10 MHz-300GHz



Rayonnement laser



**Risques biologiques** Dès la classe 2



Surfaces chaudes T >80°C nonisolée



## Obligations





Lavez-vous les mains



Masque antiparticules obligatoire



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire de la figure



Protection obligatoire des mains



Protection obligatoire de l'ouïe



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire de la vue



#### Interdictions





Défense d'éteindre avec de l'eau



Flamme nue interdite



Interdit aux porteurs de pacemaker



# A respecter en tout cas





Port des lunettes de sécurité obligatoires

Entrée interdite sans accompagnant



#### Dans tous les cas



# Contacter le responsable du labo ou le délégué à la sécurité